

PROTOCOLE DE SUIVI DES TENDANCES D'EVOLUTION DES EFFECTIFS DES CERVIDES (CERF ET CHEVREUIL) A L'ECHELLE DES UNITES DE GESTION

Objectifs visés

Suivre la tendance d'évolution des effectifs des populations de cerfs ou de chevreuils par application de bio-indicateurs d'abondance à l'échelle d'une unité de gestion.

Limites d'utilisation stricte

Ces protocoles doivent être appliqués avec la plus grande rigueur et dans des conditions strictement identiques d'une répétition sur l'autre.

Protocoles

* Protocoles appliqués : - pour le chevreuil, il s'agit de l'indice kilométrique (I.K.), méthode validée et décrite en détail dans la fiche N° 70, jointe au BM ONC 157 de mai 1991 ;

- pour le cerf, il s'agit de l'indice nocturne, méthode non encore validée mais décrite dans la fiche N° 9 jointe au BM ONC 62 de octobre 1982.

Les deux protocoles reposent sur la comparaison des nombres de contacts (nombre d'individus observés) enregistrés chaque année sur une série de circuits dont le nombre et le tracé doivent rester constants durant le suivi. Les circuits sont parcourus à pied pour l'I.K. et en voiture pour l'indice nocturne. Dans le dernier cas les opérateurs sont munis de phares mobiles indépendants de ceux du véhicule.

* Zone de recensement : elle doit constituer une unité de gestion délimitée par la CDPC. Ses limites doivent donc correspondre à une unité de population.

Méthode

Les principes des deux méthodes sont exposés en détail dans les fiches techniques citées. En résumé :

I.K.

- 10 circuits de 5-7 km au 1000 ha parcourus 3 à 4 fois (ou plus) mais pas moins de 1 circuit pour 200 hectares. Le nombre de circuits et de répétitions détermine la précision du résultat.
- Le circuit emprunte les routes, sentiers ou limites de parcelles, pour être parfaitement repérable par l'opérateur. Les circuits doivent être uniformément répartis dans la zone suivie.
- Epoque idéale : janvier à mars, le matin et le soir durant les deux à trois heures qui suivent ou précèdent la nuit.
- Chaque opérateur se voit affecter un ou plusieurs circuits qu'il devra parcourir le nombre de fois prévu dans la période fixée.
- Observateurs : si possible, garder les mêmes opérateurs d'une année sur l'autre pour limiter les effets du biais observateur.
- Matériel : montre, jumelle, feuille de relevé et carte du circuit.

Indice nocturne cerf

- En forêt, un circuit pour 600 à 800 ha (3-5 Km de routes et chemins carrossables par 100 ha). La répartition sur la zone suivie doit être homogène. En zone agricole, les cultures fréquentées par les cerfs doivent être visitées.

- Epoque idéale : décembre à mai suivant climat et type de milieu : en zone forestière, après chasse et avant débourrement de la végétation, en zone agricole, dès que les animaux fréquentent régulièrement les cultures périphériques (procéder à vérification préalable). L'opération peut débuter dès la tombée de la nuit mais il est préférable d'attendre le milieu de la nuit pour visiter les secteurs voisins des zones urbanisées.
- Réalisation : au minimum quatre répétitions réparties durant la période idéale.
- Matériel nécessaire : voitures permettant aux observateurs éclaireurs de se tenir debout et phares puissants indépendants ; jumelles pour au moins un des opérateurs, montre, feuille de relevé et carte du circuit.

Traitement des résultats

I.K.

- Calcul du nombre moyen d'observations par kilomètre pour chaque année : I.K. annuel (voir méthode sur fiche N° 70)
- Calcul de l'intervalle de confiance à partir de l'erreur type (voir fiche N° 70).
- Visualisation de la tendance d'évolution de l'indice sur un graphique complété chaque année.

Indice nocturne Cerf

- Les résultats peuvent être comparés comme précédemment.

Restitution

Les résultats seront présentés sous forme d'un graphique donnant la tendance d'évolution des indicateurs. Il est toujours utile de faire figurer l'évolution des prélèvements cynégétiques.

Interprétation

Ces méthodes permettent d'apprécier les tendances d'évolution des effectifs sur le moyen terme. Des indices biométriques tels que le poids des jeunes animaux ou la reproduction (nombre de faons par chevrette suitées ou taux de gestation des bichettes et des biches) viennent compléter cet indice d'abondance. Des indices floristiques sont aussi utilisés. L'Indice de Pression sur la Flore et l'Indice de Consommation sont valides en présence du seul chevreuil. On pourra se référer aux fiches N° 90, 91 et 95 jointes aux BM ONC 209 et 244.

Des méthodes permettent aussi de mesurer objectivement les taux de dégâts aux peuplements et sur des unités plus vastes. On pourra se référer aux fiches N° 81 et 82 jointes au BM ONC 195

En rapprochant les résultats enregistrés des prélèvements réalisés, il est possible d'ajuster progressivement et objectivement les plans de chasse pour atteindre l'état d'équilibre souhaité par les différents partenaires. C'est le principe d'une gestion à posteriori.



FICHE INDICE KILOMETRIQUE CHEVREUILS

DATE :	OBSERVATEUR :	LIEU :
Heure départ :		CIRCUIT :
Heure Fin :		

CONTACTS

N° Obs.	Heure	Brocards	Chevrettes	Non identifiés	Faons	Total	Remarques
Récapitulatif des observations							
Calcul de l'I.K. du circuit = nombre de contacts / longueur							

RESUME

PROTOCOLE DE SUIVI DES TENDANCES D'EVOLUTION DES POPULATIONS DE CHEVREUILS PAR I.K.

Objectifs visés

Suivre la tendance d'évolution des effectifs des populations de chevreuils par application de bio-indicateurs d'abondance à l'échelle d'une unité de gestion.

Limites d'utilisation stricte

Ce protocole doit être appliqué avec la plus grande rigueur et dans des conditions strictement identiques d'une répétition sur l'autre.

Protocole

Il s'agit de l'indice kilométrique (I.K.), méthode validée et décrite en détail dans la fiche N° 70, jointe au BM ONC 157 de mai 1991.

Ce protocole repose sur la comparaison des nombres de contacts (observation d'individus de l'espèce) enregistrés chaque année sur une série de circuits dont le nombre et le tracé doivent rester constants durant le suivi. Les circuits sont parcourus à pied.

La zone de recensement doit constituer une unité de gestion délimitée par la CDPC. Ses limites doivent donc correspondre à une unité de population.

Méthode

Les principes de la méthode sont exposés en détail dans la fiche technique citée. En résumé :

I.K.

- 10 circuits de 5-7 km au 1000 ha parcourus 3 à 4 fois (ou plus) mais pas moins de 1 circuit pour 200 hectares. Le nombre de circuits et de répétitions détermine la précision du résultat.
- Le circuit emprunte les routes, sentiers ou limites de parcelles, pour être parfaitement repérable par l'opérateur. Les circuits doivent être uniformément répartis dans la zone suivie.
- Epoque idéale : janvier à mars, le matin et le soir durant les deux à trois heures qui suivent ou précèdent la nuit.
- Chaque opérateur se voit affecter un ou plusieurs circuits qu'il devra parcourir le nombre de fois prévu dans la période fixée.
- Observateurs : si possible, garder les mêmes opérateurs d'une année sur l'autre pour limiter les effets du biais observateur.
- Matériel : montre, jumelles, feuille de relevé et carte du circuit.

RESUME

PROTOCOLE DE SUIVI DES TENDANCES D'EVOLUTION DES POPULATIONS DE CERFS PAR INDICE NOCTURNE

Objectifs visés

Suivre la tendance d'évolution des effectifs des populations de cerfs par application de bio-indicateurs d'abondance à l'échelle d'une unité de gestion.

Limites d'utilisation stricte

Ces protocoles doivent être appliqués avec la plus grande rigueur et dans des conditions strictement identiques d'une répétition sur l'autre.

Protocole

Il s'agit de l'indice nocturne, méthode non encore validée mais décrite dans la fiche N° 9 jointe au BM ONC 62 de octobre 1982.

Ce protocole repose sur la comparaison des nombres de contacts (nombre d'individus observés) enregistrés chaque année sur une série de circuits dont le nombre et le tracé doivent rester constants durant le suivi. Les circuits sont parcourus en voiture pour l'indice nocturne. Les opérateurs sont munis de phares mobiles indépendants de ceux du véhicule.

La zone de recensement doit constituer une unité de gestion délimitée par la CDPC. Ses limites doivent donc correspondre à une unité de population.

Méthode

Les principes de la méthode sont exposés en détail dans la fiche technique citée. En résumé :

Indice nocturne cerf

- En forêt, un circuit pour 600 à 800 ha (3-5 Km de routes et chemins carrossables par 100 ha). La répartition sur la zone suivie doit être homogène. En zone agricole, les cultures fréquentées par les cerfs doivent être visitées.
- Epoque idéale : décembre à mai suivant climat et type de milieu : en zone forestière, après chasse et avant débournement de la végétation, en zone agricole, dès que les animaux fréquentent régulièrement les cultures périphériques (procéder à vérification préalable). L'opération peut débuter dès la tombée de la nuit mais il est préférable d'attendre le milieu de la nuit pour visiter les secteurs voisins des zones urbanisées.
- Réalisation : au minimum quatre répétitions réparties durant la période idéale.
- Matériel nécessaire : voitures permettant aux observateurs éclairés de se tenir debout et phares puissants indépendants ; jumelles pour au moins un des opérateurs, montre, feuille de relevé et carte du circuit.